



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E213620

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2026

ÉDITÉ LE

06/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2025

Forme juridique : SARL

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 989 875 646 00030

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 6404782

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000022461741804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000022461741804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : CYCLENR

BERGERAC CHAUFFAGE
6 IMPASSE JEAN MACE
24100 BERGERAC

Téléphone : 05 53 73 29 41

Portable : 06 20 82 28 72

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@bergerac-chauffage.com

Responsabilité légale :
RICARD JEAN-CHRISTOPHE GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/06/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/06/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	04/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/06/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/10/2025
o Chaudière bois	01/10/2025
o Poêle ou insert bois	01/10/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	01/10/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/10/2025
o Ventilation mécanique	01/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.